

AGC GLASS EUROPE, DIVISION VERRE INDUSTRIEL ET DE CONSTRUCTION DIRECTIVES CONCERNANT LA SANTE, LA SECURITE ET L'ENVIRONNEMENT

NOTRE ENGAGEMENT

Nous considérons que la santé, la sécurité et l'environnement sont les fondements de notre responsabilité d'entreprise et **les conditions préalables** de l'ensemble de nos activités.

Pour mettre au point des zones de travail où tout notre personnel peut travailler en sécurité et pour réduire l'impact environnemental de nos cycles d'exploitation, nous nous obligeons à améliorer continuellement notre système et nos interventions au niveau de la santé, de la sécurité et de l'environnement et à respecter les **obligations légales corrélatives**.

UNE RESPONSABILITE COMMUNE

Ce processus d'amélioration au long cours constitue **la mission** de tous ceux qui sont impliqués.

Les **cadres** doivent garantir un environnement de travail sain et sûr aux collaborateurs, intérimaires, sous-traitants et à toutes les personnes dont ils ont la responsabilité.

Tous les **membres du personnel** ont la responsabilité de veiller à leur propre sécurité et à celle des autres collaborateurs ou de leurs collègues pendant le travail.

Chacun est tenu de **s'engager** de manière positive dans le respect de la sécurité de l'environnement de travail, d'adopter un **comportement soucieux de la sécurité** et de limiter l'impact sur l'environnement.

Nous nous engageons, par la mise en œuvre de notre directive de santé et de sécurité,



1. à améliorer la sécurité en **évaluant les risques persistants**, en prenant des mesures préventives après chaque accident et en appliquant des normes communes pour empêcher les accidents graves ;
2. à **sensibiliser** notre personnel sur le thème de la **sécurité** par une formation permanente adaptée, une communication efficace et l'identification et la correction des conditions de sécurité non conformes.

Notre engagement en faveur de la santé et de la sécurité s'exprime par le mot d'ordre « **Pas de production sans sécurité** ».

En appliquant notre directive sur l'environnement, nous nous engageons



1. à mettre au point des produits qui, par leur impact positif sur l'environnement pendant l'ensemble de leur durée de vie, contribuent à un **développement durable** et sont faciles à recycler à la fin de cette durée de vie ;
2. à réduire l'**impact environnemental** des processus d'exploitation, en particulier par :
 - a. une utilisation raisonnable de l'énergie et la réduction de l'émission des gaz à effet de serre,
 - b. la promotion du recyclage des matériaux de production du verre et la prévention des déchets afin de protéger les ressources naturelles et la biodiversité.

Ces directives sont **partagées** par l'ensemble de l'organisation, en restant conscient du fait que leur succès dépend de la **participation de tous**.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Bastien'.

Philippe Bastien, Directeur Général